

Au Conseil communal de Lausanne

### **Interpellation : Le canton paie, la Ville engage !**

A la suite d'un vote populaire, le canton de Vaud offre désormais des prestations complémentaires en faveur des familles qui ne bénéficient pas d'un revenu suffisant sans faire appel à l'aide publique. Cependant, suite à l'introduction de cette nouvelle mesure sociale, le nombre de familles prêtes à recevoir ce type de prestations a dans un premier temps fait défaut. Le canton a donc lancé un appel à plus de 8'000 familles pour que ces dernières demandent expressément cette nouvelle aide sociale pour en principe sortir du revenu d'insertion.

Aujourd'hui, Il semble que le canton va devoir ouvrir davantage sa bourse en faveur de cette nouvelle prestation en augmentant le montant des subsides accordés pour que les personnes au revenu d'insertion acceptent de passer au régime des PC familles.

A notre connaissance, la Ville de Lausanne n'a pas attendu que la demande se précise avant de procéder à l'engagement du personnel nécessaire à la gestion de l'attribution des PC familles. Le transfert des personnes du revenu d'insertion vers les PC familles ne devait pas, à notre sens, engendrer des charges administratives de gestion supplémentaires.

#### Questions à la Municipalité :

1. Combien de personnes se sont-elles inscrites au PC familles à Lausanne ?
2. Combien de personnes ont quitté le revenu d'insertion durant la même période ?
3. Combien de collaborateurs (EPT) sont effectivement attribués au traitement des dossiers PCFam et payés par le canton au 30 juin 2012 ?
4. Combien de dossiers sont-ils attribués à chaque collaborateur engagé ?
5. Si la charge de travail n'est pas suffisante, qu'elles sont les tâches attribuées aux collaborateurs précités ?
6. Ces tâches sont-elles compatibles avec une prise en charge par le canton ?

Lausanne, le 5 juin 2012



Jean-Luc Laurent  
Conseiller communal UDC